

NATIONAL BANK OF PAKISTAN

Société de droit pakistanaise au capital de 22 020 222 euros
 NBP Building - I.I. Churdrigar Road - KARACHI - PAKISTAN
 Adresse de la succursale : **25, rue Jean Giraudoux - 75116 PARIS**
 303 433 031 R.C.S. PARIS
 Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Réf.	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales, C.C.P.....		5 083 252	5 056 770
Créances sur les établissements de crédit	Note 1	27 973 724	33 476 947
Opérations avec la clientèle	Note 2	892 997	186 397
Immobilisations incorporelles	Note 3	232 685	231 664
Immobilisations corporelles	Note 3	95 300	42 288
Autres actifs	Note 6	106 029	111 016
Comptes de régularisation	Note 6	180 690	192 621
TOTAL ACTIF		34 564 677	39 297 703

PASSIF	Réf.	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit ..	Note 4	867 014	380 080
Opérations avec la clientèle	Note 5	27 598 482	32 731 859
Autres passifs	Note 6	108 998	138 675
Comptes de régularisation	Note 6	370 551	356 563
Provisions	Note 7	141 043	108 520
Capitaux propres (hors FRBG).....	Note 8	5 478 589	5 582 006
- Capital souscrit	Note 8	22 020 222	21 125 202
- Report à nouveau	Note 8	- 15 543 196	- 14 479 336
- Résultat de l'exercice	Note 8	- 998 437	- 1 063 860
TOTAL PASSIF		34 564 677	39 297 703

HORS-BILAN	Réf.	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés :			
- Engagements de financement	Note 14	9 832 897	14 863 925
- Engagements de garantie	Note 14	661 668	709 120
Engag. reçus : engag. de garantie	Note 14	661 668	709 120
Engagements donnés douteux.....		0	13 670

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Réf.	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	Note 9	463 426	674 962
Intérêts et charges assimilés.....	Note 9	- 84 334	- 93 846
Commissions (produits)	Note 10	494 582	495 622
Commissions (charges)	Note 10	- 92 194	- 76 086
Gains ou pertes s/op. des portef. de négoc..		47 023	49 626
PRODUIT NET BANCAIRE		828 502	1 050 278
Charges générales d'exploitation.....	Note 11	- 1 820 730	- 2 088 111
Dot. au amort. et aux dépréciations sur immob. incorporelles et corporelles	Note 3	- 220 817	- 196 362
RESUL. BRUT D'EXPLOITATION, RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT...		- 1 213 046	- 1 234 195
Résultat exceptionnel	Note 13	214 608	170 335
RESULTAT NET		- 998 437	- 1 063 860

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP Paris), sise au 25, rue Jean Giraudoux Paris, est une société de droit pakistanaise ayant son siège social à Karachi, Pakistan. Elle obtient son agrément auprès du Conseil National du Crédit en 1975. Son rattachement fait d'elle la banque de la représentation diplomatique du Pakistan en France. L'Ambassade du Pakistan est un de ses principaux clients. L'établissement propose à sa clientèle l'ouverture des comptes de dépôt à vue, la mise à disposition de services de paiement, l'opération connexe de change et pour une catégorie déterminée de ses clients, les crédits documentaires. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN participe aux opérations de syndication, de participation en risques, d'escompte/cession d'effets et d'émission de garanties dont une partie importante est réalisée avec le siège, les autres succursales du groupe ainsi qu'avec des banques correspondantes à l'étranger.

NATIONAL BANK OF PAKISTAN - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT. Constituée par l'ordonnance XIX de 1949, pour promouvoir l'extension générale des installations bancaires ainsi que la fourniture de crédits en faveur de l'agriculture, la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP) a progressivement évolué du secteur public vers le secteur privé, pour devenir une des plus importantes banques commerciales au Pakistan. Elle a étendu ses activités et services aux marchés de la dette et des actions, à la banque d'investissement, à la banque de détail, au financement de l'agriculture, à la gestion de trésorerie et plus récemment, à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises au Pakistan, tout en assumant les responsabilités sociales qui lui sont dévolues en sa qualité d'entreprise citoyenne. Aujourd'hui elle compte avec un réseau domestique de 1 514 agences et de 21 succursales à l'étranger dont cinq bureaux de représentation et filiales - Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Allemagne, Hongkong, Japon, Corée, Turkménistan, Royaume-Uni, Etats-Unis, Azerbaïdjan, Chine, Canada, Kazakhstan, Ouzbékistan - afin de favoriser les échanges commerciaux, servir la communauté Pakistanaise expatriée et attirer les investissements étrangers au Pakistan. Elle continue à assurer le rôle de dépositaire des fonds du gouvernement et agit en qualité d'agent de la State Bank of Pakistan là où cette dernière n'a pas de représentation. La State Bank of Pakistan détient 75,2 % de son capital.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. Augmentation de capital. Au cours de l'exercice, la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN a augmenté son capital initial de 895 020 euros par apport en numéraire de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. **Crise sanitaire liée au COVID-19.** La crise sanitaire liée au COVID-19, la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23/03/2020 ainsi que la crise économique engendrée ont eu des impacts non négligeables sur l'activité de la succursale parisienne de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. La pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction du produit net bancaire affecté notamment par le taux de change USD/EUR et la baisse des taux d'intérêt LIBOR. La NBP Paris Branch indique que cette crise sanitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

PRINCIPES COMPTABLES. ORGANISATION ET METHODES COMPTABLES. I. Principes comptables généraux. La succursale française de la NBP est soumise au cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit installés en France - Code monétaire et financier et Code de commerce au regard des textes réglementaires comptables. Les comptes individuels de la succursale sont établis et présentés selon les règles prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26/11/2014. **II. Principes généraux.** Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation ; indépendance des exercices ; permanence des méthodes comptables. Les principes et méthodes comptables appliqués n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice précédent. **III. Opérations libellées en devises.** Les produits et charges de l'exercice sont convertis en euro mensuellement, au cours du jour de la devise afférente sur le marché des changes. Les créances, dettes et engagements de hors-bilan en devises sont convertis en euro au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Pour la clôture annuelle de ses comptes, la succursale procède à la réévaluation de ses positions de change et comptabilise le résultat. **IV. Dettes et créances sur les établissements de crédit.** Les dettes et créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale. Les intérêts courus sont portés au bilan, par le biais des créances rattachées. Les créances et dettes sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. **V. Crédits à la clientèle.** Les crédits accordés sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. **1) Créances saines.** Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou une partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. **2) Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes : Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ; La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, elles sont extraites des postes d'origine et inscrites dans la rubrique « créances douteuses ». Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation par dotation au compte de résultat, destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera. **3) Dépréciation au titre du risque de crédit avéré.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la succursale Française de la NBP par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et l'espérance de récupération de la créance, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leur coût de réalisation. **4) Traitement comptable des décotes et dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciations pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt. **VI. Commissions.** Les commissions assimilées à des intérêts, ainsi que les autres commissions sont constatées en compte de résultat à la date de facturation. **VII. Immobilisations.** Les immobilisations sont enregistrées au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : Mobilier et agencements de la succursale : 10 ans, Mobilier et agencements des logements de fonction : 10 ans, Matériel de bureau : 5 ans, Matériel informatique : 3 ans, Matériel de transport : 4 ans. Les dépenses d'entretien et réparations sont passées en charges de l'exercice auquel elles sont rattachées. En application du CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directes ou indirectes à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. **VIII. Rémunérations. Rémunération des cadres dirigeants expatriés.** La rémunération des cadres dirigeants comporte une part fixe dont salaire et indemnités d'expatriation ; une part variable dont avantages en nature ; des bonus accordés par la NBP en fonction des résultats du groupe et autres événements exceptionnels. **2020.** Nombre de bénéficiaires : 3, Rémunérations brutes en euros : 280 262, Avantages en nature en euros : 195 041, Total : 475 303. **2019.** Nombre de bénéficiaires : 3, Rémunérations brutes en euros : 285 960, Avantages en nature en euros : 167 392, Total : 453 352. **IX. Provisions pour retraite.** En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartitions auxquels sont versés des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. La succursale n'a pas d'engagement au titre de personnel en préretraite. Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, ont été évalués selon la méthode « Unités de crédit projetées option prospective » et sont provisionnés à hauteur de 42 Keuros en 2020. **X. Evénements postérieurs à la clôture.** Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la banque à poursuivre son exploitation.

Les notes ci-après sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 1 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Comptes ordinaires à vue, 31/12/2020 : 9 298, 31/12/2019 : 12 673, Créances interbancaires hors Groupe, 31/12/2020 : 8 873, 31/12/2019 : 12 262, Créances Groupe, 31/12/2020 : 425, 31/12/2019 : 411, Créances à terme, 31/12/2020 : 18 632, 31/12/2019 : 20 713, Créances interbancaires hors Groupe, 31/12/2020 : 14 226, 31/12/2019 : 16 517, Créances Groupe, 31/12/2020 : 4 406, 31/12/2019 : 4 196, Créances rattachées, 31/12/2020 : 43, 31/12/2019 : 91, Total, 31/12/2020 : 27 974, 31/12/2019 : 33 477, Répartition des créances à terme par durée restant à courir, 31/12/2020 : 18 632, 31/12/2019 : 20 712, Moins d'un mois, 31/12/2020 : 8 471, 31/12/2019 : 9 674, De 1 à 3 mois, 31/12/2020 : 6 910, 31/12/2019 : 8 928, De 3 mois à 6 mois, 31/12/2020 : 3 252, 31/12/2019 : 2 410.

NOTE 2 - CREANCES SUR LA CLIENTELE. Créances saines, 31/12/2020 : 810, 31/12/2019 : 187, Créances rattachées, 31/12/2020 : 31, 31/12/2019 : 1, Créances douteuses compromises : Valeur brute, 31/12/2020 : 6 887, 31/12/2019 : 7 049, Provision dépréciation, 31/12/2020 : - 6 836, 31/12/2019 : - 7 051, Valeur nette, 31/12/2020 : 51, 31/12/2019 : - 1, Total, 31/12/2020 : 893, 31/12/2019 : 186. Les créances douteuses compromises sont ainsi dépréciées à hauteur de 99,26 %.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORABLES ET INCORPORABLES.

Immobilisations en valeurs brutes	31/12/2019	Acquis.	31/12/2020
Logiciels	1 030	150	1 180
Immobilisations en cours.....	-	52	52
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	1 030	202	1 232
Mobilier et agencements de la succursale.....	306	73	379
Mobilier et agcets des logements de fonction.....	82	-	82
Matériel de bureau.....	199	-	199
Matériel de transport.....	1	-	1
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	587	73	660
TOTAL VALEURS BRUTES	1 618	275	1 893

Amortissements/Dépréciations	31/12/2019	Dotations	31/12/2020
Logiciels	799	201	1 000
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	799	201	1 000
Mobilier et agencements de la succursale.....	284	15	298
Mobilier et agcets des logements de fonction.....	65	3	68
Matériel de bureau.....	196	2	197
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	544	20	564
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 343	221	1 564

NOTE 4 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Comptes ordinaires à vue, 31/12/2020 : 867, 31/12/2019 : 380, Comptes ordinaires créditeurs Hors Groupe, 31/12/2020 : 641, 31/12/2019 : 275, Comptes ordinaires créditeurs Groupe, 31/12/2020 : 226, 31/12/2019 : 105, Total, 31/12/2020 : 867, 31/12/2019 : 380.

NOTE 5 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE. Comptes ordinaires créditeurs, 31/12/2020 : 17 125, 31/12/2019 : 17 456, Dont dépôts espèces nantis de l'Ambassade du Pakistan, 31/12/2020 : 4 050, 31/12/2019 : 9 308, Comptes sur livrets, 31/12/2020 : 10 086, 31/12/2019 : 14 607, Dépôts de garantie, 31/12/2020 : 328, 31/12/2019 : 526, Autres sommes dues, 31/12/2020 : 59, 31/12/2019 : 144, Total, 31/12/2020 : 27 598, 31/12/2019 : 32 733.

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS. Autres actifs, 31/12/2020 : 106, 31/12/2019 : 111, Dépôts et cautionnements constitués, 31/12/2020 et 31/12/2019 : 8, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), 31/12/2020 et 31/12/2019 : 6, Avances sur compte déposit, 31/12/2020 : 61, 31/12/2019 : 42, Crédit de TVA, TVA déductible, 31/12/2020 : 7, 31/12/2019 : 30, Sommes en attente de remboursement, 31/12/2020 et 31/12/2019 : 24, Comptes de régularisation Actif, 31/12/2020 : 181, 31/12/2019 : 129, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 37, 31/12/2019 : 35, Produits à recevoir, 31/12/2020 : 79, 31/12/2019 : 93, Contrevaleurs en devises, 31/12/2020 : 65, Autres passifs, 31/12/2020 : 109, 31/12/2019 : 137, TVA collectée par l'établissement, 31/12/2020 : 6, 31/12/2019 : 3, Sommes dues à l'Etat et aux autres organismes sociaux, 31/12/2020 : 33, 31/12/2019 : 28, Autres sommes dues, 31/12/2020 : 70, 31/12/2019 : 106, Comptes de régularisation Passif, 31/12/2020 : 371, 31/12/2019 : 293, Charges à payer, 31/12/2020 : 114, 31/12/2019 : 123, Contrevaleurs en devises, 31/12/2020 : 65, Provision congés payés, 31/12/2020 : 192, 31/12/2019 : 169.

NOTE 7 - PROVISION RISQUES ET CHARGES. Provision charge de retraite, 31/12/2019 et 31/12/2020 : 43, Provision pour risque, 31/12/2019 : 66, Dotation : 69, Reprise : 36, 31/12/2020 : 99, Total, 31/12/2019 : 109, Dotation : 69, Reprise : 36, 31/12/2020 : 141.

NOTE 8 - VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2019	Affectation résultat	Aug.	Dim.	31/12/2020
Dotation capital	21 125	-	895	-	22 020
Report à nouveau.....	- 14 479	- 1 064	-	-	- 15 543
Résultat de l'exercice ..	- 1 064	1 064	-	- 998	- 998
TOTAL FDS PROPRES DE BASE ET TOTAL	5 582	-	895	- 998	5 479

NOTE 9 - MARGE INTERETS. Intérêts perçus et produits assimilés, 31/12/2020 : 463, 31/12/2019 : 675, Intérêts sur comptes et prêts interbancaires, 31/12/2020 : 422, 31/12/2019 : 624, Intérêts sur créances commerciales et crédit à la clientèle, 31/12/2020 : 41, 31/12/2019 : 51, Intérêts payés et charges assimilées, 31/12/2020 : - 84, 31/12/2019 : - 94, Intérêts sur compte interbancaires, 31/12/2020 : - 1, 31/12/2019 : - 13, Intérêts sur comptes livrets clientèle, 31/12/2020 : - 84, 31/12/2019 : - 80, Marge d'intérêt, 31/12/2020 : 379, 31/12/2019 : 581.

NOTE 10 - COMMISSIONS NETTES. Commissions (produits), 31/12/2020 : 495, 31/12/2019 : 496, Commissions sur crédits documentaires, 31/12/2020 : 481, 31/12/2019 : 490, Commissions de garantie, 31/12/2020 : 10, 31/12/2019 : 3, Commissions moyens de paiement, 31/12/2020 : 4, 31/12/2019 : 3, Commissions (charges), Commissions payées aux banques, 31/12/2020 : - 92, 31/12/2019 : - 76, Net commission, 31/12/2020 : 403, 31/12/2019 : 420.

NOTE 11 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION. Salaires et traitements, 31/12/2020 : 804, 31/12/2019 : 843, Charges de retraite, 31/12/2020 : 79, 31/12/2019 : 98, Charges sociales, 31/12/2020 : 237, 31/12/2019 : 218, Impôts, taxes et versements assimilés aux rémunérations, 31/12/2020 : 141, 31/12/2019 : 126, Frais de transport, 31/12/2020 : 2, 31/12/2019 : 3, Loyers locaux, 31/12/2020 : 159, 31/12/2019 : 157, Honoraires audit, conseils et avocats, 31/12/2020 : 145, 31/12/2019 : 139, Autres frais administratifs, 31/12/2020 : 534, 31/12/2019 : 525, Remboursement de frais, 31/12/2020 : - 98, 31/12/2019 : - 89, Total, 31/12/2020 : 2 003, 31/12/2019 : 2 019.

NOTE 12 - COUT DU RISQUE. Néant.

NOTE 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL. 31/12/2020. Produits exceptionnels : 280, Indemnités de résiliation du contrat de bail commercial : 220, Autres produits exceptionnels : 60, Charges exceptionnelles : - 65, Règlement litige Prud'homal : - 21, Autres charges exceptionnelles : - 44, Résultat exceptionnel : 215.

NOTE 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS. Engagements de financement donnés, 31/12/2020 : 9 833, 31/12/2019 : 14 864, Engagements en faveur d'établissements de crédit, 31/12/2020 : 5 783, 31/12/2019 : 5 566, Engagements en faveur de la clientèle (*), 31/12/2020 : 4 050, 31/12/2019 : 9 308, Engagements de garantie donnés, 31/12/2020 : 662, 31/12/2019 : 723, Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit, 31/12/2020 : 541, 31/12/2019 : 500, Garanties d'ordre de la clientèle, 31/12/2020 : 121, 31/12/2019 : 223, Engagements de garantie reçus, 31/12/2020 : 662, 31/12/2019 : 723, Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit, 31/12/2020 : 662, 31/12/2019 : 709, Garanties reçues de la clientèle, 31/12/2019 : 14, Total, 31/12/2020 : 11 156, 31/12/2019 : 16 310. (*) Les engagements en faveur de la clientèle sont composés des lettres de crédit confirmés au bénéfice de l'Ambassade du Pakistan. Ces engagements bénéficient d'une sûreté réelle sous forme de dépôt espèces placés sur les comptes créditeurs de la clientèle.

NOTE 15 - OPERATIONS EN DEVICES. Montant global de la contrepartie en euros de l'actif en devises, 31/12/2020 : 16 777, 31/12/2019 : 21 417, Montant global de la contrepartie en euros du passif en devises, 31/12/2020 : 16 777, 31/12/2019 : 21 355. La principale devise utilisée hors euros est l'USD.

NOTE 16 - EFFECTIF MOYEN (en unités). 31/12/2020 et 31/12/2019. Techniciens des métiers bancaires : 6, Cadres : 5, Cadres « hors classification » : 3, Total : 14.

NOTE 17 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES. BATT AUDIT : Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et Total, 31/12/2020 : 30.

NOTE 18 - IMPOT SUR LES SOCIETES. La banque n'a pas acquitté d'impôt sur les bénéficiaires au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 dans la mesure où l'exercice est fiscalement déficitaire.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Directeur général le 01/10/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. **Crédits à la clientèle. Risque identifié.** Les opérations avec à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la succursale à Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. La succursale à Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN constitue des dépréciations individuelles destinées à couvrir ce risque dont les principes comptables d'évaluation sont présentés dans le paragraphe V des « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels. **Approche d'audit.** Pour les encours douteux de la clientèle, nos travaux ont consisté à tester au 31/12/2020 les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations et des provisions individuelles. Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre succursale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans le paragraphe V des « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. S'agissant d'une succursale d'une entité étrangère, nous n'avons pas procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Autres informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la succursale en France de NATIONAL BANK OF PAKISTAN par la Direction le 02/05/2016. Au 31/12/2020, le cabinet BATT AUDIT était dans la 5^e année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnels constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la réalité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la succursale à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris, le 14 octobre 2021, BATT AUDIT : Jehanne GARRAIT, Commissaire aux comptes.
Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.